

ARRETE DU MAIRE N°2024/RH/398
PORTANT INSCRIPTION SUR LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de Chambray-les-Tours,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 28/09/2021,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	CARMONA ESTELLE	01/12/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Chambray-les-Tours le 15 juillet 2024



Le Maire,

C. Gatard
C. GATARD

Le Maire,

o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.